

8 février 2021
Français
Original : russe

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2021**

Session virtuelle, 3-7 mai 2021

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports : documents établis par les gouvernements
sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement
des travaux de normalisation des noms géographiques**

Rapport du Bélarus

Résumé**

L'établissement et la modification des noms de lieux d'un pays sont un processus dynamique qui se déroule naturellement sous l'influence des évolutions culturelles, politiques et sociales, et qui répond aux besoins de la société et de l'État. Étant donné l'importance des toponymes, la question de leur normalisation fait l'objet d'une attention particulière. La normalisation des toponymes biélorussiens présente la particularité de s'effectuer dans les deux langues officielles, à savoir le biélorusse et le russe.

En République du Bélarus, les activités liées aux noms géographiques sont fondées sur un certain nombre de principes : légalité ; prise en compte des intérêts de l'État ; prise en compte de facteurs géographiques, historiques, naturels, ethniques, ethnographiques et autres ; prise en compte de l'avis des habitants du territoire concerné ; protection, par l'État, des noms géographiques, qui constituent un élément du patrimoine immatériel historique et culturel du pays.

Afin d'harmoniser les méthodes de travail dans ce domaine, le Bélarus s'est doté en 1998 d'une Commission de toponymie près le Conseil des Ministres. Entre 1998 et le 1^{er} janvier 2021, cette dernière s'est réunie à 85 reprises, a baptisé 54 nouveaux lieux, en a renommé 58 et a normalisé près d'un millier de dénominations dans le domaine ferroviaire.

La politique publique relative aux noms géographiques est mise en œuvre par le Comité des biens publics de la République du Bélarus. Dans le contexte de la

* GEGN.2/2021/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2021/30/CRP.30) a été établi par Irina Boroditch, du Comité des biens publics de la République du Bélarus. Il peut être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/2nd_session_2021/.



pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité a dû trouver les moyens d'assurer la continuité des activités liées aux noms géographiques, notamment en organisant des échanges à distance entre les experts des services publics et d'autres organismes et la population.

Ainsi, la mise à jour du catalogue national des noms géographiques se poursuit en ligne, à l'adresse suivante : <http://maps.by>. En 2020, les responsables de la gestion du catalogue ont, sur la base de 37 textes normatifs, apporté 68 modifications au catalogue, dont l'ajout d'une dénomination nouvelle et 17 changements de nom. Au 1^{er} janvier 2021, le catalogue comptait 36 465 noms géographiques.

Les activités de normalisation des odonymes ont continué en 2020, l'objectif étant d'harmoniser les dénominations entre les différentes sources : cadastre, pièces d'identité, panneaux de signalisation, etc. Au 1^{er} janvier 2021, 79 639 odonymes étaient enregistrés au cadastre, dont 1 379 dans la capitale, Minsk. Le cadastre étant accessible en ligne à l'adresse <http://nca.by> et pouvant être géré à distance, la population a pu continuer sans encombre à exercer son droit d'enregistrer des biens immobiliers et d'effectuer des transactions en la matière.

Soucieux de limiter la propagation de la COVID-19, le Comité des biens publics et la Commission de toponymie ont eu recours au courrier électronique tout au long de l'année 2020 pour assurer la continuité de leur activité en évitant tout contact avec le public. L'année dernière ont ainsi été examinées 16 demandes relatives à l'application du droit dans le domaine des noms géographiques, en particulier pour ce qui concerne l'établissement et la modification des noms géographiques et l'utilisation des toponymes.

Ainsi, l'utilisation de la messagerie électronique pour la gestion des activités relatives aux toponymes et les échanges entre la population, les services publics et les autres organismes intéressés constitue une réponse adéquate aux circonstances actuelles et contribue au développement de la toponymie nationale à l'heure de la pandémie de COVID-19.
